

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Nautilac Sàrl**, Route des Falaises 14,
2000 Neuchâtel
2.

Déclaration de faillite: 09.07.2012
3.

Suspension de faillite: 06.09.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.10.2012
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But: exploitation d'un atelier nautique, importation, exportation, représentation, achat, vente de bateaux moteurs et accessoires nautiques, y compris leur entretien et réparation.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'Office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230a LP.

Office des faillites

2053 Cernier

00813099